

## **Systèmes énergétiques et leur coût-explication des calculs**

---

Cette simulation ne constitue en aucun cas un engagement ou une garantie de la part d'Informazout. Elle donne uniquement un aperçu des coûts de consommation, des coûts d'investissement, des primes et des investissements nets pour un particulier avec une maison existante (> 5 ans) avec habitation en Région wallonne (Namur) avec des besoins thermiques nets de 25.000 kWh avec un système de distribution de la chaleur avec des radiateurs. La simulation peut varier en fonction de votre consommation personnelle et ne tient pas compte du mode de vie de l'utilisateur.

### **Coût de consommation**

Les coûts de consommation sont basés sur les prix des énergies au 1/4/2009, hors entretien pour les générateurs de chaleur. Pour le chauffe-eau solaire le chiffre indiqué pas n'est pas le coût de consommation sinon les économies réalisées par un chauffe-eau solaire. Voici quelques hypothèses qui sont utilisées pour le chauffe-eau solaire: une consommation estimée d'eau chaude sanitaire de 50 litre/jour et personne à 45°C, apport du chauffe-eau solaire pour l'eau chaude sanitaire : 50%.

### **Prix de l'énergie**

- Mazout: prix officiel maximum, livraisons +2000 litres, sans réduction.
- Electricité: tarif Electrabel offre de base Elek 75, tarif bi-horaire (50% heures pleines /50% heures creuses), réseau de distribution Ideg, regardez [www.electrabel.be](http://www.electrabel.be) pour les prix en conditions.
- Gaz naturel: tarif Electrabel offre de base Gaz 30, réseau de distribution Ideg, regardez [www.electrabel.be](http://www.electrabel.be) pour prix et conditions.
- Pellets: tarif en vrac 2 tonnes – livré <30 km, [www.bepellets.be](http://www.bepellets.be) pour prix et conditions

### **Rendement**

En ce qui le rendement on tient compte d'un rendement de production estimé pour des nouveaux générateur de chaleur. Voici les valeurs utilisées:

- Pompe à chaleur sol: 4
- Pompe à chaleur air: 3,2
- Chaudière chauffage central pellets: 0,9
- Chaudière à condensation gaz: 1,05
- Chaudière à condensation mazout: 1
- Chaudière basse température mazout: 0,9

### **Coût d'investissement**

Les coûts d'investissement dépendent entièrement du générateur de chaleur dont vous avez besoin. Choisissez des générateurs de chaleur qui sont dimensionnés correctement. Les frais des équipements mentionnés sont des prix indicatifs au 1r avril 2009 en ne constituent en aucun cas une garantie pour l'avenir. Pour recevoir une offre de prix complètement sur mesure, il est mieux de contacter un installateur de chauffage.

- Pompe à chaleur sol: générateur de chaleur régulation inclusive: 8100 €, accessoires: 800 €, captage par boucle forage inclusif: 7150 €, montage travaux d'électricité inclusifs: 2200 €
- Pompe à chaleur air: générateur de chaleur régulation inclusive: 11.600, accessoires: 800 €, montage travaux d'électricité inclusifs: 2200 €
- Chaudière chauffage central pellets: générateur de chaleur régulation inclusive: 9.300 €, accessoires (remplissage automatique pour chaudière pellets) : 2200 €, adaptation conduit d'évacuation des fumées: 1000 €, montage travaux d'électricité inclusifs: 2200 €, silo de stockage pour pellets: 1500 €
- Chaudière à condensation gaz: générateur de chaleur régulation inclusive: 3600 €, accessoires: 500 €, adaptation conduit d'évacuation des fumées: 500 €, montage: 1900 €.
- Chaudière à condensation mazout: générateur de chaleur régulation inclusive: 4500 €, accessoires: 500 €, adaptation conduit d'évacuation des fumées: 500 €, montage: 1800 €.
- Chaudière basse température mazout: générateur de chaleur régulation inclusive: 2200 €, accessoires: 500 €, montage: 1800 €.
- Chauffe-eau solaire: coût d'installation estimé 6000 €.

### **Primes**

- Pompe à chaleur sol: réduction fiscale fédérale: 7300 € (max. 2.770 €/an, à échelonner sur over 4 ans max.) + prime Région Wallonne: 1.500 €
- Pompe à chaleur air: réduction fiscale fédérale : 0 €, prime Région Wallonne: 1500 €, uniquement si en combinaison avec chauffage par le sol.
- Chaudière chauffage central pellets: réduction fiscale fédérale: 5.880 € (max. 2.770 €/an, à échelonner sur 4 ans max.)
- Chaudière à condensation au gaz : réduction fiscale fédérale: 2600 € (max. 2.770 €/an, à échelonner sur 4 ans max.) +prime Région Wallonne: 600 €
- Chaudière à condensation au mazout: réduction fiscale fédérale 2.920 € (max. 2.770 €/an, à échelonner max sur 4 ans max.)
- Chaudière basse température au mazout: réduction fiscale fédérale ou prime: 0 €
- Chauffe-eau solaire: réduction fiscale fédérale: 2400 € (max. 3600 €/à échelonner sur 4 ans max.) + prime de la Région Wallonne: 1500 €+prime Province de Namur:500 €+prime Ville de Namur: 247,89 €.

### **Investissements nets**

=coûts d'investissement - primes